

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE « COMPORTEMENT DEFI »

Cette charte a pour but de décrire l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) concernant la prise en charge des comportements défis dans le cadre du trouble du développement intellectuel et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

OBJET DE LA RCP :

Les comportements-défis ou comportements problèmes désignent les comportements qui posent « de véritables défis à l'organisation des structures d'accueil et à l'intégration communautaire, plus particulièrement dans la nature des services permettant de répondre aux besoins de la personne déficiente » (Expertise INSERM, 2015). Les comportements défis ont notamment pour caractéristique de (Willaye, 2013) :

- Présenter un danger pour la personne
- Constituer un danger pour autrui
- S'aggraver en l'absence d'intervention
- Rendre l'intégration sociale difficile
- Rendre les apprentissages difficiles

Les comportements défis peuvent être observés chez les personnes qui présentent un trouble du développement intellectuel et/ou un trouble du spectre de l'autisme. Ils résultent d'une interaction entre une vulnérabilité individuelle et des facteurs liés à l'environnement.

La concertation pluridisciplinaire crée un échange entre spécialistes dans le but de discuter une stratégie de prise en charge des comportements défis. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la qualité de vie.

L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le médecin demandeur de l'avis, qui est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient, reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal. Les modalités de fonctionnement de la RCP s'appuient sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (janvier 2013, novembre 2017).

ASPECTS PRATIQUES :

La RCP est coordonnée par le Dr Guilhem BONAZZI (coordinateur principal). Les RCP (nationale et régionale) auront un mercredi sur deux, de 10h30 à 12h. Un calendrier prévisionnel annuel est diffusé par Mmes Elodie PEYROUX et Gabrielle CHESNOY, coordinatrices techniques de la RCP. Du fait de l'éloignement géographique des

participants, elle se déroule sous forme de visio-conférence. L'ordre du jour de la RCP est préparé par les coordinatrices techniques. La RCP est animée en temps réel par l'ensemble des professionnels référents.

PARTICIPANTS :

La RCP requiert la présence d'au moins 3 professionnels référents de spécialité différente parmi la liste ci-dessous :

Référent psychiatre : Pr Caroline DEMILY, Dr Guilhem BONAZZI

Référent médecin généraliste : Dr Marie Laure SIMOND, Dr Marthe TSHIYOWA-KALUBI

Référent neuropsychologue : Gabrielle CHESNOY, Melina LALLEMANT, Laurette TRINCKQUEL

Référent psychomotricien : Gaëlle FREMONT, Lina SARI

Référent ergothérapeute : Florian LAMY, Valentine ASTIER

La présence du médecin demandeur de l'avis et de l'équipe médico-sociale (psychologues, paramédicaux et éducateurs) qui soumet un dossier à la RCP est également obligatoire.

Tout médecin, psychologue, éducateur spécialisé ou professionnel paramédical concerné par les situations présentées peut participer à la RCP.

DOSSIERS PRESENTES

Trois conditions sont nécessaires pour qu'un dossier puisse être présenté :

- (1) diagnostic de trouble du développement intellectuel et/ou de trouble du spectre autistique
- (2) présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
- (3) patient résident dans la région Auvergne Rhône Alpes (pour les RCP régionales).

2 dossiers sont présentés par réunion.

PROCEDURE DE DEMANDE DE RCP

Le professionnel de santé demandeur de l'avis informe au préalable le patient et/ou son représentant légal du recours à la RCP et s'assure de son consentement par la signature du formulaire dédié (annexe 6).

Il réalise ensuite la demande d'avis en suivant la procédure de demande d'avis détaillée en [annexe 1](#).

Les demandes de soumission des dossiers doivent parvenir au minimum 10 jours avant la date de la RCP pour pouvoir être mis à l'ordre du jour (sous réserve de place disponible).

PREPARATION DES REUNIONS

Les coordinatrices techniques établissent la liste des dossiers à présenter.

Elles avertissent les professionnels référents de la RCP des dossiers soumis.

Elles convoquent le cas échéant des représentants de disciplines utiles pour les discussions envisagées.

DEROULEMENT DE LA REUNION

La feuille d'émargement ([modèle dans l'annexe 4](#)) est signée pour l'ensemble des participants par les coordinatrices.

La présentation du dossier se déroule en 3 parties :

- 1) exposé de l'histoire clinique et relecture des examens déjà pratiqués par le professionnel de santé demandeur de l'avis.
- 2) présentation de(s) question(s) posée(s) qui peuvent être d'ordre diagnostique et/ou thérapeutique.
- 3) discussion collégiale et réponse(s) proposée(s) au nom du pôle hospitalo-universitaire ADIS.

Les deux premières parties sont présentées par l'équipe qui a soumis le dossier (potentiellement via un diaporama synthétique).

Au terme de la discussion, ***un avis argumenté doit permettre de proposer une stratégie thérapeutique et/ou des modalités de prise en charge.*** L'ensemble des professionnels référents veille à présenter une conclusion la plus collégiale possible, faisant appel à leur expérience, à l'état de l'art à la date de la réunion et à la situation individuelle du patient. Lorsque plusieurs attitudes sont possibles, elles sont détaillées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

REDACTION ET DIFFUSION DE L'AVIS DE LA RCP

Un courrier de synthèse est rédigé par les coordinatrices techniques et le Dr BONAZZI (ou en cas d'absence par un autre professionnel référent désigné) selon un modèle type ([annexe 5](#)). Ce courrier est transmis aux professionnels référents ayant participé à la concertation pluridisciplinaire pour validation / modification ([annexe 2](#)). Une fois validé par l'ensemble des professionnels référents concernés, ce courrier est envoyé par messagerie au professionnel demandeur de l'avis. Ce document fait partie intégrante du dossier médical du patient et doit y être archivé.

TRAÇABILITE ET ARCHIVAGE

Une version du courrier de synthèse est archivée dans le compte-rendu général de la séance au sein du pôle HU-ADIS de l'hôpital LE VINATIER. Pour chaque réunion sont également notés la liste des professionnels présents et le nombre de dossiers discutés.

BILAN D'ACTIVITE

Le bilan annuel d'activité inclut les indicateurs suivants :

- nombre de séances
- nombre de participants
- respect du quorum
- nombre de dossiers discutés
- traces de l'envoi
- des suggestions pour parfaire le fonctionnement de la RCP.

RESPONSABILITE DU PROGRAMME

Le coordinateur général et la coordinatrice technique veillent :

- au respect du quorum
- à l'enregistrement dans le temps de la séance des conclusions générales de la RCP
- à l'envoi à chaque membre référent du courrier de synthèse pour validation/modification avant communication au médecin demandeur de l'avis
- à la traçabilité et à l'archivage des décisions

Fait à Bron,

MAJ le 08/07/2024

ANNEXE 1 : PROCEDURE DE DEMANDE D'AVIS (VERSION COURTE)

- ✓ Vérifier que le dossier correspond aux critères de la RCP :
 - diagnostic de trouble du développement intellectuel et/ou trouble du spectre autistique
 - présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
 - patient résident dans la région Auvergne Rhône Alpes (pour RCP régionales)
- ✓ Recueillir le consentement du patient / de son représentant légal (signature de la feuille de consentement).
- ✓ Envoyer sa demande d'avis aux coordonnatrices de la RCP au moins 7 jours avant la date de la réunion (elodie.peyroux@ch-le-vinatier.fr et gabrielle.chesnoy@ch-le-vinatier.fr). Je reçois une confirmation de la part des coordinatrices dans ma messagerie.

Liste des pièces demandées :

situation	liste des documents
dans tous le cas	☐ consentement RCP signé ☐ Fiche de renseignement complétée (annexe 3)
Si pertinent	☐ ordonnance actuelle ☐ dernier bilan neuropsychologique, orthophonique, ergothérapique, psychomoteur ☐ CR de consultation psychiatrique, neurologique, génétique, autre ... ☐ CR des examens paracliniques récents

- ✓ Préparer sa connexion à la visioconférence avant le jour de la réunion pour vérifier que tout est opérationnel (micro, haut-parleur, caméra, navigateur internet, connexion, ...).
- ✓ Le jour de la réunion, rejoindre la visioconférence proposée par Elodie PEYROUX ou Gabrielle CHESNOY. Présenter le dossier (5 min), diffuser un diaporama récapitulatif (5 diapo max.) si on le souhaite.
- ✓ Réceptionner le compte-rendu environ une semaine après la tenue de la RCP. Le joindre au dossier médical du patient. Informer le patient de l'avis de la RCP. L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le professionnel demandeur de l'avis est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient et reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal.

ANNEXE 2 : PROCEDURE A SUIVRE POUR LES REFERENTS RCP (VERSION COURTE)

- ✓ Environ 10 jours avant la réunion, la coordinatrice technique vous envoie, sur votre messagerie, les dossiers à l'ordre du jour pour la réunion. Vous pouvez donc en prendre connaissance avant la réunion.
- ✓ Préparez votre connexion à la visioconférence avant le jour de la réunion pour vérifier que tout est opérationnel (micro, haut-parleur, caméra, navigateur internet, connexion, ...).
- ✓ Le jour de la réunion, connectez-vous à la visioconférence proposée par Elodie PEYROUX ou Gabrielle CHESNOY, ou rejoindre la réunion en présentiel.
- ✓ Les comptes rendus sont transmis environ une semaine après la RCP. Vous devez les relire, les corriger et les valider. L'absence de réponse de votre part une semaine après l'envoi des comptes-rendus vaut validation de votre part.

**ANNEXE 3 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR SOUMISSION D'UN DOSSIER
A LA RCP « COMPORTEMENT DEFI »**

MEDECIN DEMANDEUR DE L'AVIS

NOM :

Prénom :

Fonction :

Structure d'exercice :

e-mail :

Coordonnées téléphoniques :

IDENTITE DU PATIENT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ féminin

Lieux de vie et/ou de prise en charge (ne pas oublier le domicile familial le cas échéant) :

	1	2	3
Nom			
Code postal et ville			
Jours et/ou nuits de présence			

DIAGNOSTIC ET BILAN

Diagnostic étiologique (cochez si Inconnu ☐):

Diagnostic(s) psychiatrique(s) :

Antécédents notables et troubles associés :

Liste des bilans réalisés durant les 3 dernières années (psychologique, paramédical, examens médicaux complémentaires) :

Merci de joindre les comptes rendus avec votre demande d'avis.

TRAITEMENT ET PRISES EN CHARGE

Traitements médicamenteux actuels (molécule et posologie) :

Prises en charges (ré)éducatives (type et rythmicité) :

DESCRIPTION DU COMPORTEMENT DEFI

Type :

Fréquence :

Contexte de survenue :

Conséquences (pour la personne et son entourage) :

QUESTION(S) POSE(E)

-

-

-

ANNEXE 4 : LISTE D'EMARGEMENT

CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

« COMPORTEMENT DEFI »

DU JJ/MM/AAAA

NOM	Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Coordonnées

Nombre de spécialités différentes représentées :

Nombre de dossiers discutés :

Pour l'ensemble des participants,
Dr Guilhem BONAZZI

ANNEXE 5 : FICHE DE SYNTHÈSE FORMALISANT L'AVIS DE LA RCP

AVIS DE LA CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

« COMPORTEMENT DÉFI »

DU JJ/MM/AAAA

PARTICIPANTS

Référent psychiatre :

Référent médecin généraliste :

Référent neuropsychologue :

Référent psychomotricien :

Référent ergothérapeute :

Autre(s) professionnel(s) présent(s) : Prénom NOM (lieu d'exercice)

ORGANISATION / DIFFUSION

Dr Guilhem BONAZZI, pôle HU-ADIS, CH le Vinatier, Lyon.

Elodie PEYROUX, pôle HU-ADIS, CH le Vinatier, Lyon.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE L'AVIS

NOM :

Prénom :

Fonction :

IDENTITÉ DU PATIENT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

HISTOIRE CLINIQUE

Diagnostic étiologique : XXXX

Diagnostic psychiatrique :

Diagnostics associés :

Description de la situation : XXX

QUESTION(S) POSÉE(S) :

1) XXXXX

2) XXXXX

3) XXXXX

AVIS ARGUMENTE DES PROFESSIONNELS DE LA RCP :

- 1) XXXXX
- 2) XXXXX
- 3) XXXXX

**Pour l'ensemble des participants,
Dr Guilhem BONAZZI
Bron, le XX/XX/XXXX**

ANNEXE 6

INFORMATION ET RECUEIL DU CONSENTEMENT DU PATIENT POUR L'ÉCHANGE DE DONNEES MEDICALES DANS LE CADRE D'UNE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Le/la Dr (NOM Prénom) souhaite obtenir l'avis de la concertation pluridisciplinaire « Comportement défi » coordonnée par le Dr Guilhem BONAZZI (Pôle Hospitalo-Universitaire ADIS, Centre Hospitalier Le Vinatier), afin d'adapter au mieux votre prise en charge.

L'échange entre les professionnels de santé des données médicales vous concernant sera réalisé via une plateforme informatisée du Vinatier qui garantit la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

Seules les données nécessaires pour étudier la pertinence de votre prise en charge seront échangées (liste disponible dans la charte de fonctionnement de la RCP accessible ici <http://www.ch-le-vinatier.fr/offre-de-soins/la-recherche/genopsy/rcp-comportement-defi-2607.html>). De plus, seuls les professionnels participant à cette concertation pluridisciplinaire y auront accès (liste disponible dans la charte de fonctionnement de la RCP accessible ici <http://www.ch-le-vinatier.fr/offre-de-soins/la-recherche/genopsy/rcp-comportement-defi-2607.html>). Ces professionnels sont soumis au secret professionnel.

Le/la Dr vous informera du compte-rendu de la concertation pluridisciplinaire. L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le professionnel demandeur de l'avis est le plus à même de connaître votre situation particulière. Il est au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec vous / votre représentant légal.

Consentement du patient :

Je, soussigné(e),(NOM Prénom) né(e) le à déclare avoir été informé(e) et donner mon consentement pour la présentation de mon dossier à la RCP-CD.

Fait à le

Signature

OU, le cas échéant, consentement du représentant légal :

Je, soussigné(e),(NOM Prénom), agissant en tant que représentant légal de né(e) le à déclare avoir été informé(e) et donner mon consentement pour la présentation du dossier de (NOM Prénom) à la RCP-CD.

Fait à le

Signature